

PROJET

Réalisation d'un plan de paysage sur le territoire de l'intercommunalité

Soutien du Parc national au titre de :

Axe : Amélioration du cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

Mesure : Maintien de la qualité des paysages



©- P. Roy du CEPAGE

Maître d'ouvrage

Communauté de communes des Véziaux d'Aure

Description et intérêt du projet

La démarche des plans de paysage, portée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, vise à élaborer, en concertation, des projets de territoire amenant à une prise en compte des paysages dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit de réaliser un diagnostic paysager (caractéristiques des paysages, dynamiques, potentiels, faiblesses), de définir des objectifs de qualité paysagère partagés, de définir un programme d'action et de mettre en œuvre ces actions. L'objectif est d'agir concrètement sur la qualité des paysages naturels, agricoles, forestiers et urbains afin d'inverser la tendance d'un paysage «subi» vers un paysage «choisi».

Montant global du projet de : 60 000 €

Subvention attribuée : 8 000 €